



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

Sommaire

**Préparé à l'intention du ministère de la Sécurité publique et de la Protection
civile Canada**

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : OD160-204960/001/CY

Valeur du contrat : 76 188,60 \$

Date d'attribution des services : 7 janvier 2020

Date de livraison des services : 24 février 2020

Numéro d'enregistrement : POR 062-19

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec
ps.communications-communications.sp@canada.ca

This report is also available in English

Canada

Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

Sommaire

Préparé pour le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : Mars 2020

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 000 Canadiens en janvier et février 2020.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research on Drug Impaired Driving

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante :

tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Direction générale des Communications
Services publics et Approvisionnement Canada, Portage III Tour A
16A1-11 rue Laurier
Gatineau QC K1A 0S5

Numéro de catalogue :

PS4-264/2020F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) :

978-0-660-35224-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 062-19) :

Numéro de catalogue PS4-264/2020E-PDF (sommaire, anglais)

ISBN 978-0-660-35223-7

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2020

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

La sécurité des Canadiens est une priorité pour le gouvernement du Canada. La conduite avec facultés affaiblies par la drogue est un facteur important des accidents mortels sur la route. Les jeunes continuent d'être le groupe de conducteurs qui perd le plus souvent la vie dans des accidents et qui obtient le plus souvent un résultat positif lors de tests de dépistage de drogues. Pour remédier à cette situation, Sécurité publique Canada a mis sur pied une campagne de marketing et de publicité multimédia à l'échelle nationale en 2017 afin d'informer les Canadiens, en particulier les jeunes âgés de 16 à 24 ans, des dangers et des risques associés à la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue. La campagne comprend des partenariats avec des intervenants clés (MADD, CAA, ACCP et Jeunes Conducteurs du Canada), des communications et des activités de sensibilisation du public, ainsi que des publicités payées.

Objectifs de l'étude

La finalité de la recherche est d'examiner les connaissances, les attitudes et les comportements actuels liés aux dangers et aux risques de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ainsi que les incidences juridiques, puis de les comparer aux résultats du sondage initial de 2017. L'accent est mis principalement sur les jeunes et les parents de jeunes, car les jeunes constituent le public cible de la campagne. Plus précisément, les mesures de la recherche sont les suivantes :

- sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et connaissance du risque associé à celle-ci;
- attitudes liées à la conduite avec facultés affaiblies;
- connaissance des incidences juridiques et des lois associées au cannabis;
- comportements et mesures prises par des Canadiens.

Les résultats permettront d'orienter les futures activités de communication et mettront en évidence les changements qui se sont produits au sein du groupe cible et du grand public canadien depuis le début de la campagne de 2017.

Méthodologie

Le sondage a mené à l'achèvement de 2 024 questionnaires, dont 401 auprès de jeunes âgés de 16 à 24 ans et 404 auprès de parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans. Cet échantillon probabiliste,

dont les participants ont été recrutés de façon aléatoire, présente une marge d'erreur de +/- 2,18 %. La marge d'erreur associée à chacun des groupes cibles est de +/- 4,8 %. La source de l'échantillon est le panel interne Probit, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillis avec des téléphones cellulaires seulement. Quinze pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillis par des enquêteurs bilingues formés. La majorité des résultats a été obtenue par le biais d'un questionnaire en ligne autoadministré. L'annexe A présente d'autres détails sur la méthodologie de l'enquête.

B. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Comportement

La grande majorité des Canadiens (84 %) connaissent une personne qui a consommé du cannabis et trois Canadiens sur cinq (60 %) ont consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie (les deux indicateurs présentent une légère augmentation par rapport aux résultats de 81 et 56 % respectivement de 2017). Parmi les répondants qui disent avoir déjà consommé du cannabis, près de trois personnes sur cinq (58 %, une hausse notable par rapport aux 39 % de 2017) affirment être de récents consommateurs de cannabis et en avoir consommé au cours des douze derniers mois.

À l'instar des résultats de 2017, plus du quart (26 %) des utilisateurs de cannabis déclare avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies. De plus, près d'un Canadien sur trois dit avoir déjà monté à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis.

Plus d'un parent sur trois (38 %) d'enfants âgés de 16 à 24 ans déclare que son enfant a consommé du cannabis. La plupart des parents (81 %) affirment que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par le cannabis. Près de six personnes sur dix, soit 58 %, croient que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis, mais 33 % en sont incertains. Huit parents sur dix disent avoir eu des discussions sur la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis avec leur enfant âgé de 16 à 24 ans, mais seulement 32 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans déclarent en avoir fait autant.

Connaissance des risques et préoccupations

La plupart des Canadiens perçoivent les conséquences néfastes des facultés affaiblies sur la conduite et comprennent de plus en plus que le cannabis nuit à la capacité de conduite. Près de

neuf personnes sur dix (86 %, une hausse par rapport aux 81 % de 2017) sont d'accord pour dire que la consommation de cannabis nuit à la capacité de conduite. Quatre répondants sur cinq affirment que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration, et deux personnes sur trois (66 %) estiment que le cannabis fait du consommateur un moins bon conducteur. L'alcool demeure une plus grande source d'inquiétude, 94 % des répondants convenant que l'alcool nuit à la conduite. Près d'une personne sur quatre (23 %) continue de croire qu'il est moins dangereux de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool.

La moitié des Canadiens (49 %) est d'avis que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a augmenté depuis la légalisation, et la plupart sont préoccupés (46 %) ou moyennement préoccupés (29 %) par les autres personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis. Les plus grandes préoccupations concernant la conduite sous l'effet du cannabis comprennent le fait de blesser quelqu'un (70 %), d'avoir un accident en général (46 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (38 %, une hausse par rapport aux 29 % de 2017).

Comportement normalisé

Plus de huit Canadiens sur dix (83 %) croient qu'il n'est pas acceptable que les gens qu'ils connaissent conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis, alors que seulement six pour cent affirment que c'est acceptable. D'autre part, les Canadiens sont divisés quant à l'acceptabilité sociale de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, 42 % affirmant qu'il est socialement plus acceptable de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool. Dix pour cent disent ne pas savoir.

Dans la même mesure qu'en 2017, plus de la moitié des répondants indique que les gens sont rarement conscients du fait qu'ils conduisent avec les facultés affaiblies, même si 14 % affirment que cela est courant. Plus d'une personne sur trois (37 %) déclare qu'elle serait à l'aise de signaler à la police que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis.

Information sur la conduite sous l'effet du cannabis

L'incidence des démarches de recherche d'information au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite est relativement modeste. En effet, seuls trois répondants sur dix indiquent qu'ils ont déjà recherché de tels renseignements. Par une marge confortable, les professionnels de la santé, choisis par plus de la moitié des répondants (58 %), constituent la source d'information qui inspire le plus confiance aux gens pour obtenir des renseignements au sujet des effets du cannabis sur les facultés de conduite, suivi par le service de police (30 %).

Deux Canadiens sur trois souhaitent en apprendre davantage au sujet des effets du cannabis sur la capacité de conduite, suivi par la période d'attente requise pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. Les Canadiens souhaitent également en apprendre sur les effets des différentes formes de consommation de cannabis (54 %; cette question n'était pas posée en 2017). Moins de la moitié des répondants (44 %) aimeraient aussi obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les policiers font des tests de dépistage de drogues ou sur les lois et sanctions liées à la conduite avec les facultés affaiblies (44 %). Le tiers des répondants souhaitent apprendre leurs droits en tant que conducteur s'ils se font appréhender.

Opinion sur l'état du droit et sur les conséquences juridiques

Neuf Canadiens sur dix (91 %) reconnaissent qu'il est illégal de conduire un véhicule avec les facultés affaiblies, contre 83 % en 2017. Quatre pour cent continuent de croire que cela est légal, mais moins de Canadiens sont incertains (5 %) qu'en 2017 (11 %).

Certains Canadiens sont incertains du temps qu'il faut attendre pour prendre le volant après avoir consommé du cannabis. En fait, le tiers des répondants dit ne pas savoir (34 %, une baisse par rapport aux 43 % de 2017). En tout, 44 % des personnes interrogées croient qu'il faut attendre trois heures ou plus (jusqu'à une nuit complète de sommeil), une hausse comparativement aux 31 % de 2017. Néanmoins, la même proportion qu'en 2017 croit toujours qu'il faut moins de trois heures (14 %; 15 % en 2017).

De plus en plus de Canadiens savent que la police est capable de dépister si les conducteurs qu'elle appréhende sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis, près de deux personnes sur trois (63 %) ayant cette croyance, une augmentation par rapport aux 45 % de 2017.

La connaissance des sanctions pénales est modérée, plus d'un Canadien sur quatre (27 %) affirmant savoir que la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis peut entraîner une amende, une perte de permis du permis de conduire, ou emprisonnement et un casier judiciaire. Trente-deux pour cent des répondants affirment connaître ces sanctions dans une certaine mesure, quoique 40 % déclarent posséder des connaissances insuffisantes à cet égard. Un Canadien sur cinq (19 %) estime être au courant des lois générales entourant le cannabis et connaître les conséquences juridiques de la violation de ces lois, alors que 36 % d'entre eux déclarent être plus ou moins au courant.

Deux Canadiens sur trois (65 %) croient que les facultés affaiblies par le cannabis et l'alcool sont passibles des mêmes sanctions, tandis que cette proportion était d'à peine la moitié des répondants (47 %) en 2017. Le quart des gens dit ne pas savoir.

Moins de la moitié des Canadiens (43 %) croit que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire sous l'effet du cannabis, bien que cette proportion soit plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (55 %).

C. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n'est pas statistiquement significative¹ par rapport aux résultats globaux ou encore que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

Il convient de souligner que le sondage aborde de nombreuses questions au sujet de comportements qui sont susceptibles de susciter des pressions de désirabilité sociale chez les répondants, lesquels peuvent tendre à sous-déclarer leur consommation de cannabis et les comportements de conduite avec les facultés affaiblies, tant chez eux-mêmes que chez leurs adolescents ou jeunes adultes². Le principal objectif du sondage est de fournir un point de comparaison permettant de mesurer les futurs changements dans les efforts de sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements.

¹ Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient significatives à 95 %.

² Ivar Krumpal, « Determinants of Social Desirability Bias in Sensitive Surveys: A Literature Review », *Quality and Quantity*, juin 2013, Volume 47, numéro 4, p. 2025-2047.

Les résultats de la tranche des répondants de l'échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse ne sont pas indiqués dans la représentation graphique des résultats, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., dix pour cent ou plus). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % en raison des arrondissements.

D. VALEUR DU CONTRAT

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 76 188,60 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : 0D160-204960/001/CY

Date du contrat : 7 janvier 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à ps.communications-communications.sp@canada.ca

E. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

La présente certification s'appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : 
Susan Galley (Vice-présidente)